
Présences :	Marjolaine Beaudry (visio) Richard Beausoleil Béatrice Bourgeois David Cousineau, président Stéphanie Gilbert (visio) Paméla Morel Marie-Lou Racine Stéphany Trudeau
Absences :	Benoît Charlebois Mathieu Dufresne Pierre Heynemand Éric Ouimet, vice-président Marianne Traversy Aubin
Directrice générale :	Nancy Lapointe (absente)
Personnel d'encadrement sans droit de vote :	Véronique Dubeau
Secrétaire générale :	Marie-Élène Laperrière
Invités :	Annabelle Coutu, agente d'administration du Service du secrétariat général et des communications Jonathan Fontaine, directeur général adjoint Julie Riopel, directrice générale adjointe Claudie Simard, directrice générale adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président constate le quorum et ouvre la séance. Il est 18 h 05.

2. VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION

La Secrétaire générale déclare la procédure de convocation conforme à l'article 165 de la *Loi sur l'instruction publique* (ci-après nommée : « LIP »). En conformité avec l'article 163 de la LIP, l'avis de convocation a été envoyé le mardi 22 novembre 2022 à chacun des membres du conseil d'administration et l'avis public a également été donné dans le même délai.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été transmis avec l'avis de convocation.

CA 2022-11-24-027

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Beausoleil et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour comme il a été déposé.

4. DIRECTION GÉNÉRALE

4.1. Délégation des pouvoirs de la Direction générale en cas d'incapacité d'agir

CONSIDÉRANT le *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* qui prévoit qu'en cas d'incapacité d'agir de la Direction générale, ses pouvoirs sont exercés par la direction générale adjointe désignée par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT les éléments importants à coordonner pour les établissements scolaires et l'organisation dans son entièreté;

CONSIDÉRANT l'analyse faite afin de réduire les impacts lors d'une incapacité d'agir de la Direction générale;

CA 2022-11-24-028

IL EST PROPOSÉ par madame Béatrice Bourgeois et résolu unanimement :

QUE les pouvoirs exercés par la Direction générale soient délégués à madame Julie Riopel, direction générale adjointe – volet éducatif;

QUE dans le cas d'absence ou d'incapacité d'agir de madame Julie Riopel, que les pouvoirs exercés par la Direction générale soient délégués à monsieur Jonathan Fontaine, direction générale adjointe – volet administratif;

QUE dans le cas d'absence ou d'incapacité d'agir de monsieur Jonathan Fontaine, que les pouvoirs exercés par la Direction générale soient délégués à madame Claudie Simard, direction générale adjointe – volet amélioration continue;

QUE la Secrétaire générale informe promptement la Présidence du conseil d'administration lorsqu'une délégation des pouvoirs de la Direction générale en cas d'incapacité d'agir est utilisée;

D'EN rendre compte au conseil d'administration.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 18 h 18.

David Cousineau
Président

Marie-Élène Laperrière
Secrétaire générale